

## INVITATION

### **UNE INSTITUTION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME EN SUISSE ? LE POINT DE VUE DU SECTEUR PRIVE**

**Madame, Monsieur,**

**Dans le cadre d'un mandat confié par la Conseil fédéral, le Département fédéral des affaires étrangères, Division politique IV (Sécurité humaine), a le plaisir de vous inviter à une audition<sup>1</sup> sur le thème: *Une Institution nationale des droits de l'homme en Suisse ?***

**Cette séance se tiendra le 14 février 2008, de 14:00 à 17:00 h., au Palais fédéral ouest, Bundesgasse 1, salle W 340.**

**Afin que la discussion soit concrète, nous vous proposons qu'elle soit guidée par les questions suivantes:**

- 1) Du point de vue du secteur privé, la création d'une institution nationale des droits de l'homme en Suisse répondrait-elle à des besoins concrets ? Si oui, lesquels ?**
- 2) Le cas échéant, quel devrait être son rôle ? Quels types de services devrait-elle fournir, en particulier au secteur privé ?**
- 3) Comment devrait-elle être financée ?**

---

<sup>1</sup> L'audition est régie par l'art. 10 de la Loi fédérale sur la procédure de consultation du 18 mars 2005. Par conséquent, la liste des invités ainsi que l'annexe à la présente invitation seront publiées sur le site de la Chancellerie fédérale.

## Inscription

Nous vous remercions de bien vouloir **vous inscrire** directement par mail à l'adresse [andrea.aeby@eda.admin.ch](mailto:andrea.aeby@eda.admin.ch). Pour toute question, notre collaboratrice, Mme Andrea Aeby, se tient à votre disposition par téléphone (031 / 322 47 17) ou par mail.

## Contexte

Plus de 20 pays européens ont mis sur pied, la plupart ces 15 dernières années, des institutions nationales des droits de l'homme indépendantes. Parmi elles figurent par exemple le *German Institute for Human Rights* et le *Danish Institute for Human Rights*. Ce dernier est connu de certains d'entre vous pour les services qu'il offre aux entreprises travaillant avec l'étranger.

En Suisse, les réflexions sur l'opportunité de créer une institution nationale des droits de l'homme ont été engagées il y a plus de 6 ans. A la suite de deux interventions parlementaires, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a mené de larges consultations préliminaires en 2003, y compris auprès du secteur privé.

Le 24 janvier 2007, le Conseil fédéral a demandé à un groupe de travail composés de représentants de la Confédération et des cantons d'évaluer l'opportunité et les besoins de créer une telle institution.

Dans le cadre de ces travaux, nous serions particulièrement intéressés de connaître votre point de vue.